

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 30 juin 2022

-----

Sous la présidence de M. Daniel Guiraud, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, M. Monot, Mme Denis, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Troussel donnant pouvoir à M. Guiraud  
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum  
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Blanchet  
Mme Laroche donnant pouvoir à M. Bouamrane  
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Labbé  
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq  
M. Molossi donnant pouvoir à Mme Thibault  
M. Cranoly donnant pouvoir à Mme Maroun  
Mme Ségura-Traoré donnant pouvoir à M. Martin P-Y  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Bluteau

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Azoug, M. Martin S., M. Chabani

-----



## Délibération n° 05-01 du 30 juin 2022

### NATURA 2000 – CONVENTION FINANCIÈRE RELATIVE À L'ANIMATION NATURA 2000 ET PROGRAMMES DE TRAVAIL 2021-2022

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- APPROUVE la convention financière, dont le projet est ci-annexé, relative à la mise en œuvre du programme d'animation Natura 2000 pour l'année 2020, fixant le montant de l'aide à 22 485.33 euros, soit 14 053.33 euros au titre du FEADER et 8 432.00 euros de crédits d'Etat ;

- APPROUVE les programmes d'animation Natura 2000 des années 2021 et 2022, dont les projets sont ci-annexés ;

- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer la convention financière relative à l'animation 2020 ;



- AUTORISE M. le président du conseil départemental à solliciter toutes subventions nécessaires au titre du programme d'animation 2021-2022 et des contrats Natura 2000 à venir.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*